

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire aux Maires

Annexe 5 - CONSEIL D'ÉCOLE**PROCÈS-VERBAL****RÉUNION DU 12 novembre 2019****ORDRE DU JOUR**1. Présentation :

- Installation du nouveau Conseil d'école.
- Rappel des rôles de chacun.

2. Fonctionnement de l'école

- Élection des parents délégués
- Nomination du personnel
- Effectifs et répartitions
- Modification et vote des nouveaux règlements intérieurs des écoles ; présentation des chartes de la laïcité et de l'informatique.
- Nouvelles directives nationales : L'obligation scolaire dès trois ans ; l'école inclusive ; la mallette des parents.
- Sécurité à l'école : PPMS et élargissement du périmètre de sécurité nucléaire ; exercices de sécurité ; DUER ; sécurité des écoles.
- Coopérative scolaire.

3. Projets

- Projets des classes en lien avec le projet d'école.
- Aide aux élèves en difficulté : Evaluations nationales, Activités Pédagogiques Complémentaires.

4. Liaison Ecole-Mairie

- Travaux de l'école de Veyssilieu.
- Nouvelle organisation de la cantine du RPI.
- Demande de matériel à Panossas : lecteur DVD ; tableau interactif.

5. Questions des parents.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS	
Directrices des écoles - Présidentes CHARNAY Stéphanie GENSEL Magali	x x		
Enseignants des écoles			
RILLIOT Emmanuelle	x		
RIONDET Mylène	x		
MOIROUD Pierre	x		
GELLON Alysée (TR)		x	
ABDERRAHMEN Marion (TR)		x	
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
TREILHOU-REY Annabel	x		
LECOMTE Marjolaine	x		
GUERCIN Thibault	x		
TORRES Séverine	x		
ZICCA Séverine	x		
	x		BRENNE Céline
Inspectrice de l'Éducation Nationale : M. Baptiste CAROFF		x	
<u>Maire de la Commune (ou son représentant) :</u> Panossas : M. le Maire Gregory GIBBONS Veyssilieu : M. le Maire Joël MAZZARO	X x		
<u>Conseillers Municipaux :</u> <u>Panossas :</u> Mme Virginie De OLIVEIRA M. LAVERGNE <u>Veyssilieu :</u> Mme Lydie GRAMOND-GAY	x x x		
<u>Députée Départementale de l'Éducation Nationale :</u> Mme CHARVIN Christiane	x		
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Mme Stéphanie RATELADE CANDY	x		
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 12/11/2019

Les Présidentes, Directrices du RPI : Mme Stéphanie CHARNAY, Mme Magali GENSEL
 Enseignante, secrétaire de séance : Mme Emmanuelle RILLIOT
 Parent d'élève : Mme Annabel TREILHOU-REY
 Excusé : Monsieur CAROFF (Inspecteur de l'Éducation nationale).

1- Installation du nouveau Conseil d'école

Présentation des différents membres et de leur fonction. Lecture de l'article Art. D. 111-11 du décret paru au J.O le 28/07/2006 relatif aux parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves : « - Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance ».

Le rôle des représentants de parents d'élèves est rappelé :

Les représentants des parents d'élèves:

- votent le règlement intérieur de l'école
- adoptent le projet d'école
- donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donnent leur accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peuvent proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Il est rappelé que pourront participer aux votes, uniquement les membres de droit, c'est-à-dire : les directrices, 2 élus de chaque commune, les PE et les titulaires remplaçants, les représentants de parents titulaires, la DDEN, et les membres du RASED.

Les directrices remercient les parents élus pour leur engagement durant cette nouvelle année scolaire.

2- Fonctionnement de l'école

✓ Élections des parents délégués

Elles se sont déroulées le vendredi 11 octobre. Les parents ont essentiellement voté par correspondance, le matériel de vote ayant été remis à chaque famille la semaine précédant l'élection. Il y a eu une baisse de participation : 57,73% à Panossas et 35 % à Veyssilieu.

L'équipe enseignante de Panossas remercie Mme TREIHLOU-REY et M. GUERCIN d'avoir tenu le bureau de vote et Mme CARRENO d'être restée avec Mme TREIHLOU-REY lors du dépouillement. Les directrices remercient les mairies du prêt des urnes.

✓ Nomination du personnel

A Panossas:

Pas de changement du personnel communal de Panossas. Mme Stéphanie RATELADE CANDY, Mme Murielle DEBRANTD et Mme Christelle THOUNY occupent toujours leur poste.

Au niveau du personnel enseignant : Mme Emmanuelle RILLIOT a intégré l'équipe. Mme Alysée GELLON et Mme Marion ABDERRAHMEN sont affectées sur l'école en tant que titulaires remplaçantes. Elles interviennent dans les classes, à partir de 9h00, lorsqu'elles n'ont pas de remplacement.

A Veyssilieu :

Pas de changement d'équipe.

✓ Effectifs et répartitions

Les directrices demandent aux mairies de faire remonter les effectifs prévisionnels pour la future rentrée scolaire, afin de préparer au mieux la carte scolaire.

Ecole de Panossas	PS/MS d'Emmanuelle RILLIOT	11 + 16	27	59
	GS/CP de Magali GENSEL	10 + 4	14	
	CP/CE1 de Mylène RIONDET	6 + 12	18	
Ecole de Veyssilieu	CE2/CM1 de Stéphanie CHARNAY	13+ 8	21	42
	CM1/CM2 de Pierre MOIROUD	5 + 16	21	
RPI	TOTAL du RPI		101 élèves	

➤ **Modification et vote du nouveau règlement intérieur de l'école**

Le **règlement intérieur** est remis à jour, dans chaque école, selon les derniers textes parus.

Le règlement est voté et adopté.

Les chartes de la laïcité et de l'informatique sont présentées. La **charte informatique**, signée par l'équipe enseignante, sera affichée dans le couloir de l'école pour consultation.

➤ **Nouvelles directives nationales :**

L'obligation scolaire dès trois ans : Article L131-1 Modifié par [LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art.11](#) du Code de l'Éducation.

Les enfants de **trois ans révolus au 31 décembre** de l'année en cour sont soumis à l'obligation scolaires. Toutefois, le **Décret n° 2019-826 du 2 août 2019** prévoit que l'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi. Une demande doit être soumise à la directrice. **L'inscription à l'école maternelle implique l'obligation pour la famille d'une fréquentation régulière.** Elle est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et l'acquisition progressive des compétences définies par les programmes.

- **L'école inclusive** : loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L.351-1 du Code de l'Éducation, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence. Un projet personnalisé de scolarisation est rédigé pour lui permettre une scolarisation adaptée à ses besoins.

La mallette des parents : mallettedesparents.education.gouv.fr

Un flyer a été transmis aux familles des CP et CE1 via le cahier de correspondance. Ce site **permet aux équipes éducatives d'accompagner et soutenir les parents**, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l'institution scolaire. C'est un site de ressources destinées aux familles et aux professionnels de l'éducation pour accompagner ensemble les enfants vers la réussite.

✓ **Sécurité à l'école : présentation du PPMS, exercices de sécurité, DUER**

Le plan Vigipirate est en vigueur. Il est rappelé qu'une vigilance est assurée aux abords de l'école et lors des entrées dans l'école par un enseignant. Les portails sont fermés sur le temps scolaire.

✓ **Présentation des PPMS de chaque école :**

Ils ont été réactualisés en début d'année, les écoles faisant partie de l'élargissement de la zone à risque d'accident nucléaire. Les enseignantes et le personnel communal ont pris connaissance des 6 réflexes à suivre pour bien réagir en cas d'accident. Un affichage est apposé dans le couloir de l'école. En cas d'alerte nucléaire, le préfet décide des actions de protection de la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion de comprimés d'iode, interdictions alimentaires, etc.). Les pastilles d'iode sont dans la pharmacie des écoles. Des modifications ont été apportées aux rubriques « hors temps scolaire » avec l'arrivée des demi-pensionnaires de Veyssilieu, durant la pause méridienne, à la cantine de Panossas.

Les PPMS ont été transmis à la DSDEN et aux mairies.

Les membres du conseil d'école ont adopté les PPMS.

✓ **Exercices d'entraînement :**

Conformément aux directives demandées par le Ministre, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été organisé dans chaque école, autour d'un exercice « se cacher sans faire de bruit ».

- **Ecole de Panossas :** afin de ne pas générer d'angoisse chez les élèves, les enseignants ont travaillé à partir d'albums de jeunesse et de jeux pour apprendre à se cacher. L'exercice a été réalisé le 14 octobre. Les élèves se sont cachés, assez rapidement, sans difficulté. Le bilan de l'exercice a été transmis à la mairie et à la DSDEN.

Un exercice incendie a été réalisé le 17 septembre. Le compte-rendu a été transmis à la mairie et à la DSDEN. Les élèves, habitués à ce genre d'exercice ont évacué l'école rapidement. Le système d'alarme a parfaitement bien fonctionné dans les deux bâtiments de l'école.

- **Ecole de Veyssilieu :** Un exercice PPMS a eu le lieu le 17/10 Les élèves du bâtiment principal sont restés cachés et silencieux ; ceux du préfabriqué ont évacué le bâtiment.

L'exercice s'est bien déroulé.

Un exercice incendie a été réalisé le 24/09 . Rien a été à signaler.

Les directrices rappellent aux parents quelques consignes à adopter si elles devaient réellement déclencher le Plan Particulier de Mise en Sûreté pour incendie, explosion nucléaire...

En cas d'alerte : Se protéger - Ne pas téléphoner - Ne pas venir chercher ses enfants.

Ecouter la radio : FREQUENCE France Bleu : 102.8Mhz ; FREQUENCE France Info : 103.4 Mhz ou 105.4 Mhz (fréquence Bourgoin) ; FREQUENCE France Inter : 92.5Mhz

Le NON-respect de cette consigne peut avoir de graves conséquences :

Gêner l'accès des secours car les voies de circulation seront bouchées.

S'exposer soi-même au danger.

Si l'école applique la consigne de mise en sûreté, votre entrée dans l'établissement expose tous les enfants et le personnel à un air pollué (éventuellement toxique ou radioactif).

Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours et les autorités.

- **Sécurité des bâtiments :**

A Panossas : un portillon électrique avec interphone a été installé pour sécuriser l'enceinte du groupe scolaire. L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour ce nouvel équipement.

➤ **Sécurité aux abords des écoles**

A Panossas :

Pour des raisons de sécurité, il est décidé que Mme Debrandt surveillera, à partir de 8h10, les enfants inscrits à la garderie du matin qui doivent se rendre en bus à Veyssilieu, dans la cour de l'école, jusqu'à l'arrivée du bus.

Il est rappelé aux parents que ce n'est pas à Mme Debrandt d'assurer la surveillance des élèves qui arrivent pour prendre le bus devant l'école. Ils restent sous la responsabilité des familles.

✓ **Coopérative scolaire**

Une participation de 8,00€ a été demandée aux familles. Cette participation ne revêt aucun caractère obligatoire. Cependant, cette somme d'argent permet de payer l'adhésion à l'Office Central de Coopérative Scolaire (OCCE), obligatoire pour toute classe coopérative, d'acheter du petit matériel (lors des fêtes ; pour enrichir le fond de bibliothèque par l'achat de livres ; pour faire développer des photographies ; pour la réalisation de projet de classe, etc.).

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont participé à l'alimentation de la coopérative scolaire.

3 - Projets

Présentation des projets de classe en lien avec le projet d'école

Le projet d'école 2017-2020 se poursuit. Il est composé de quatre axes :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé)
- Réponse aux exigences d'une école inclusive (élève à besoins particuliers)
- Vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariats...)

• **Ecole de Panossas**

- ✓ **Projet éco-citoyen** : Le projet a démarré le 27 septembre par l'action « Nettoyons le village ». L'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé à encadrement de cette sortie. Dans le cadre des programmes, en lien avec le parcours éducatif du projet d'école, les élèves, cette année, travailleront sur le respect de la nature, le tri sélectif et le recyclage en partenariat avec le SMND qui interviendra au sein de l'école. Le jardin de l'école sera entretenu par les enfants. Un travail autour du compostage et des petites bêtes du jardin, sera mené.
- ✓ **Projet cirque** : ce projet s'inscrit dans le cadre du Parcours d'Education Artistique du projet d'école. Chaque classe bénéficiera de 8 séances de 45 minutes encadrées par M. FONFREYDE de la compagnie « Pandy le clown ». Huit autres séances seront réalisées par les enseignantes dans la complémentarité et la continuité du travail engagé en partenariat avec l'artiste. Ce sera l'occasion de découvrir les disciplines circassiennes. Différents ateliers seront proposés : la jonglerie, l'équilibrisme, l'acrobatie, l'expression scénique. Un spectacle en soirée sera offert aux parents, le mardi 17 décembre dans la salle rurale du village prêtée à l'occasion par la mairie. Les enseignantes remercient M. Gibbons.
- ✓ **Projet chorale** : Depuis le mois de novembre les élèves chantent au sein de la chorale menée par Mme Rilliot. Le répertoire est choisi en fonction des thèmes de travail des classes. Quelques chansons seront présentées aux familles à la fin du spectacle de cirque.
- ✓ Ce projet a pour but de permettre à l'élève de développer la dimension de l'engagement. Chaque enfant participe au projet de la chorale sollicitant la coopération, la solidarité entre pairs. Le cahier de cycle de poésie/chant sera enrichi d'une dizaine de chansons dans l'année.
- ✓ **Ateliers de Noël** : ces ateliers créatifs ont pour objectif d'ouvrir l'école aux parents et de rendre lisible et explicite les projets de l'école. Les familles seront invitées prochainement à s'inscrire pour participer aux ateliers.

- ✓ **Natation scolaire** : les élèves de GS et de CP bénéficieront de 10 séances de natation à la piscine de Saint Quentin-Fallavier, chaque vendredi matin à partir du 10 janvier. Une classe de Moras s'y rendra également et partagera les frais de location du bassin. La communauté de commune prend en charge les trajets. Le coup de la location du bassin est assumé par les communes. **L'équipe enseignante remercie les mairies pour cette participation financière et les parents qui ont passé un agrément afin de pouvoir accompagner les élèves.**

- ✓ **Projet marionnettes** : ce projet a pour vocation de lutter contre les inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture. Dans le cadre de l'axe 1 du projet d'école, ce sera l'occasion de travailler la compréhension et le langage. Les classes de Mme Gensel et de Mme Riondet visiteront le musée Gadagne à Lyon. Cette sortie sera l'occasion de découvrir la collection de marionnettes et de participer à la fabrication de marottes lors d'ateliers. Le travail de classe se poursuivra par une étude scientifique autour de l'ombre afin de construire un théâtre. Les élèves créeront un spectacle qui sera présenté aux parents fin juin.

- ✓ **Projet « Apprendre à porter secours »** : une sensibilisation à la prévention des risques sera proposée par des parents pompiers. Des saynètes seront jouées pour apprendre à reconnaître un danger et développer de bons réflexes face aux risques identifiés.
En PS/MS, les enfants apprendront à devenir des « SUPER HEROS » du quotidien. Ils suivront un programme mis en place par la MAIF.

- ✓ **Projet contes** : cette action s'inscrit dans la prolongation du « Quart d'heure de lecture » temps obligatoire des programmes. Elle permettra de développer le goût de la lecture. Les bibliothécaires de l'association « Les tourneuses de pages » interviendront le 27 janvier dans chaque classe, autour de leur tapis à conter. D'autres séances seront réalisées par les enseignantes dans la complémentarité et la continuité du travail engagé en partenariat avec les bibliothécaires.

- ✓ **Projet 'compréhension et langage'** : les enseignants travailleront en langage, en lien avec les objectifs du projet d'école, sur des albums de jeunesse de la méthode Narramus. Elles mettront en scène une histoire. Ce projet porte ses fruits puisque cette année, les résultats des évaluations nationales, montrent qu'aucun élève n'est repéré fragile sur les items de compréhension.

- ✓ **Une sortie pour les PS/MS** : Mme Rilliot étudie une sortie animalière de fin d'année avec sa classe.

- ✓ **Courseton** : Les GS/CP/CE1 participeront au Courseton de Villemoirieu si celui-ci est maintenu.

- **École de Veyssilieu**

- ✓ **Défi rentrée** : comme chaque année, les élèves de l'école ont reçu un étrange courrier. Ils ont été mis en défi de réaliser des affiches présentant des pays participant à la coupe du monde de rugby et de participer à des défis (mathématiques, sportifs ou de culture générale) par équipe. A la fin de la première semaine de classe, les parents ont été conviés à l'annonce des résultats de ces « Olympiades » ainsi qu' à venir découvrir les affichages.
Cette semaine motive les enfants et permet de reprendre le travail en douceur ainsi que d'accueillir les CE2 qui sont nouveaux sur l'école de Veyssilieu.

- ✓ **Musique** : depuis le 12/09 jusqu'à début février Rozenn Urbain intervenante agréée vient tous les jeudis après-midi prenant chaque classe $\frac{3}{4}$ d'heure pour des jeux rythmiques et chants (17 séances). L'intervention est financée par la communauté de commune des Balcons du Dauphiné.
Le cycle se terminera par une rencontre à l'école de Chozeau afin d'écouter les chorales respectives.

- ✓ **Cycle de Golf**: le sou des écoles subventionne un intervenant golf de l'association AMR 38 pour 8 séances. Il interviendra du 10 mars au 12 mai. L'équipe enseignante remercie le sou des écoles.
- ✓ **Journée à la montagne** : une journée à Méaudres est envisagée par les enseignants. La date et les activités sont à définir.
- ✓ **VTT** : Le cycle vélo reprendra entre mai et juin. Quatre séances sont prévues pour les deux classes. Les CE2 démarreront avec une séance sur divers ateliers. Des groupes de niveaux seront établis. Les sorties dureront entre $\frac{1}{2}$ journée et une journée. Pour cette activité des adultes agréés sont nécessaires (1 pour 6). Deux cessions d'agrément auront lieu en avril.
- ✓ **Liaison Ecole-Collège**: Il n'y aura pas de visite du collège de Tignieu puisqu'elle se fait une année sur 2. En revanche les parents d'élèves seront conviés à une réunion de présentation du collège à l'école de Chozeau le 25 novembre.
- ✓ **Site archéologique de St Romain en Gal** : les enseignants souhaiteraient emmener les élèves à St Romain en gal. L'ouverture des réservations commence en mars, les disponibilités sont restreintes, les enseignants espèrent obtenir un créneau pour une visite et des ateliers.

Les enseignants remercient tous les membres du Sou des écoles pour leur investissement et leur contribution financière permettant de réaliser de nombreux projets.

- **Aide aux élèves en difficulté**

Le RASED peut intervenir dans le cas de difficultés particulières. Les conseillers pédagogiques AESH sont spécialisés dans la gestion du handicap et de la difficulté scolaire, ils sont aussi des ressources pour les enseignants. Mme Chomette, psychologue scolaire, intervient de manière ponctuelle à la demande des écoles.

- ✓ **APC sur l'école de Panossas** : Depuis le 23 septembre, et à raison de deux fois par semaine (le mardi et le jeudi de 16h20 à 17h05), des groupes de besoin ont été constitués pour aider les élèves les plus fragiles. L'accent est mis sur l'apprentissage de la lecture et les difficultés de langage. La constitution des groupes est revue à chaque période, en fonction des besoins des élèves. Ces temps de travail en petit groupe permettent aux élèves de prendre confiance en eux et de réaliser des progrès.
- ✓ **APC sur l'école de Veyssilieu** : Depuis le 16 septembre, des groupes de besoin ont été constitués. Les séances ont eu lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h15 mais ont été modifiées (de 16h30 à 17h15) depuis le 4 novembre en raison de l'aménagement de la future école . L'accent a été mis sur la lecture.

4- Liaison Ecoles-Mairies

- **Travaux de l'école de Veyssilieu** :
M. Le Maire annonce que les travaux de la nouvelle école débiteront en fin d'année pour une durée approximative de 15 mois. De ce fait, la cantine qui se faisait dans les locaux qui seront réaménagés a du être déplacée sur l'école de Panossas. Un bus vient donc chercher les élèves de Veyssilieu à 11h30 depuis les 4 novembre.
- **École de Panossas**

L'équipe enseignante remercie la mairie d'entretenir régulièrement le parc des vélos et trottinettes, qui sont également utilisés sur le temps périscolaire. Cette année des dons ont été faits par plusieurs familles ce qui a permis de renouveler le stock. L'école les remercie.

L'équipe pédagogiques remercient les agents communaux des petits travaux effectués régulièrement.

Nouvelle organisation de la cantine du RPI : Depuis le mois de novembre les demi-pensionnaires de Veyssilieu sont accueillis, sur le temps de la pause méridienne, à la cantine de Panossas. Deux services sont mis en place. Ce dispositif perdurera jusqu'en février 2021. Les activités scolaires ne seront pas impactées par les travaux.

Demande de matériel : Les enseignantes souhaiteraient disposer d'un nouveau lecteur DVD pour travailler, à partir de vidéos, les compétences des programmes en EMC sur la prévention des risques et des gestes qui sauvent.

Durant les années à venir l'équipe pédagogique souhaiterait disposer d'un tableau interactif dans les classes de GS/CP et CP/CE1. M. Gibbons ne dispose pas de budget pour cette demande d'équipement.

4- Questions des parents:

Les toilettes de la garderie à Panossas sont situés à l'extérieur. Ils ne sont pas chauffés et une cuvette est cassée. Certains élèves n'osent pas les utiliser, ils se retiennent et mouillent leurs vêtements. La Mairie va étudiée des aménagements.

Les directrices remercient les membres du conseil d'école pour leur qualité d'écoute et leur bienveillance.

Prochain conseil d'école : mardi 24 mars 2019 à 18h15 à l'école de Panossas.